



ÉGLISE de LIÈGE

97^e année • n°2 • Mars-Avril • März-April 2019

Mot de l'évêque

Passion et résurrection des Philippines



Wort des Bischofs

**Leidenschaft und Auferstehung
der Philippinen**



Passion et résurrection des Philippines

Chers Frères et Sœurs,

Notre Carême de partage sera centré cette année-ci sur les Philippines. Ces îles de l'Océan Pacifique vivent un vrai chemin de croix, mais elles sont marquées aussi par la foi en la résurrection.

Dans l'île de Jolo, un attentat kamikaze commis le 27 janvier 2019 a fait 27 morts à la cathédrale Notre-Dame du Carmel. Et le 30 janvier, un attentat à la grenade a été perpétré contre la mosquée de Zamboanga, au sud-ouest de l'île de Mindanao, et a fait deux victimes musulmanes. Ainsi, dans les deux religions, des martyrs ont été victimes de la violence qui se déchaîne au beau milieu de la foule des artisans de paix. Les martyrs du 21^e siècle nous interpellent dans notre foi en ce début de Carême. Ils nous montrent l'engagement concret des croyants et l'intensité de leur foi.

Car artisans de paix, il y a: en effet le 21 janvier, un référendum s'est tenu dans l'île de Mindanao et les îles voisines pour décider de la création d'une région autonome appelée Bangsamoro, dans laquelle les musulmans et les populations indigènes auront une large autonomie, à côté des populations catholiques. Les résultats ont montré que 86% de la population sont en faveur de cette autonomie. C'est une reconnaissance des spécificités de chacun et c'est un grand pas vers la paix, depuis les années de tension et de guerre civile larvée.

Alors aidons ces artisans de paix! Que peut-on faire, direz-vous? J'ai pu constater la bonne volonté des gens et leur dynamisme économique en visitant les projets de développement que notre Église promeut là-bas avec l'aide d'*Entraide et Fraternité* (voir *Mot de l'évêque* B.O. n° 5, sept-oct. 2018). Les délégués des communautés philippines vont venir en Belgique durant ce carême. Nous pourrions les rencontrer, comprendre leur engagement solidaire, apprécier leur courage face à l'adversité et leur foi chrétienne. Prenons-les au sérieux dans

leur témoignage et soutenons-les financièrement par notre contribution. Tous sont des artisans de paix sur le terrain, en plus d'être des artisans de promotion de la culture écologique.

Nous voulons soutenir les projets d'agriculture écologique, faite sur base d'engrais organiques; ces projets sont développés sur place par des fermes modèles et des agriculteurs motivés. Les organisations populaires promeuvent en outre la réforme agraire et permettent aux cultivateurs de posséder leur terre. Nous soutenons enfin les pêcheurs de la côte, qui militent pour une pêche écologique, pour l'éloignement des grands chalutiers hors des eaux territoriales et pour la protection des côtes contre l'érosion, grâce à la plantation de mangroves, arbres qui protègent les plages et les dunes.

Comme dit l'évangile de Luc en ce début de carême: « Jésus, rempli d'Esprit Saint, quitta les bords du Jourdain; dans l'Esprit, il fut conduit à travers le désert » (Lc 4, 1). L'Esprit nous conduit en des zones inconnues et il nous invite à découvrir Dieu autrement. À notre tour, laissons-nous conduire par l'Esprit, le souffle de Dieu, et sachons découvrir la face cachée des choses. Comme Jésus tenté au désert, résistons à la tentation de tout faire par nous-mêmes, et mettons notre confiance en Dieu, en l'inouï de sa pa-



Plantation d'un arbre pour renforcer les dunes à Lala

role et en le pari de l'amitié avec notre prochain. Il s'agit de nous laisser modeler par Dieu et de repousser les tentations de pouvoir. Lorsqu'il eut vaincu les tentations, « Jésus, dans la puissance de l'Esprit, revint en Galilée et sa renommée se répandit dans toute la région » (Lc 4, 14). Nous de même, si nous branchons notre cœur en Dieu et en nos frères, nous deviendrons des témoins pour notre monde et notre foi rayonnera dans notre Galilée bien-aimée, le diocèse de Liège!

Bon carême à tous!

t Jean-Pierre Delville, votre évêque



Mgr Delville avec Angelo Simonazzi à la ferme modèle qu'*Entraide et Fraternité* subsidie (Tigboa Pagadian)

Leidenschaft und Auferstehung der Philippinen

Liebe Brüder und Schwestern,

In diesem Jahr konzentriert sich die Fastenaktion auf die Philippinen. Diese Pazifikinseln durchleben einen wahren Kreuzweg, aber sie sind auch vom Glauben an die Auferstehung geprägt.

Auf der Insel Jolo wurden am 27. Januar 2019 bei einem Selbstmordanschlag 27 Menschen in der Kathedrale Unsere Liebe Frau vom Berg Karmel getötet. Und am 30. Januar wurde ein Granatenangriff auf die Zamboanga-Moschee südwestlich der Insel Mindanao verübt und forderte zwei muslimische Opfer. So wurden Märtyrer beider Religionen zu Opfern der Gewalt, die inmitten von Friedensstiftern entfesselt wurde. Die Märtyrer des 21. Jahrhunderts fordern uns zu Beginn der Fastenzeit in unserem Glauben heraus. Sie zeigen uns das konkrete Engagement der Gläubigen und die Intensität ihres Glaubens.



Reisplantage auf Mindanao

Denn Friedensstifter gibt es: so wurde am 21. Januar auf der Insel Mindanao und den Nachbarinseln ein Referendum abgehalten, um über die Schaffung einer autonomen Region namens Bangsamoro zu entscheiden, in der Muslime und die indigene Bevölkerung neben den Katholiken eine große Autonomie zugesprochen wird. Die Ergebnisse zeigten, dass 86% der Bevölkerung diese Autonomie befürworteten. Nach Jahren der Spannungen und eines unterschweligen Bürgerkriegs bedeutet dies die Anerkennung der Besonderheiten eines jeden und einen großen Schritt in Richtung Frieden.

Also lasst uns diesen Friedensstiftern helfen! Sie fragen sich sicher, was wir tun können. Ich habe den guten Willen der Menschen und ihre wirtschaftliche Dynamik gesehen, als ich die Entwicklungshilfeprojekte besuchte, die unsere Kirche dort mit Hilfe von *Miteinander Teilen* fördert (s. *Wort des Bischofs* B.O. Nr 5 Sept.-Okt. 2018). Vertreter der philippinischen Gemeinden werden während dieser Fastenzeit nach Belgien kommen. Wir werden die Gelegenheit haben, sie zu treffen, ihr Engagement für die Solidarität zu verstehen, ihren Mut an-

gesichts der Widrigkeiten und ihren christlichen Glauben anzuerkennen. Nehmen wir ihre Aussagen ernst und unterstützen wir sie durch unseren finanziellen Beitrag. Alle sind Friedensstifter auf diesem Gebiet und Förderer der ökologischen Kultur.

Wir möchten ökologische Landwirtschaftsprojekte unterstützen, die mit organischen Düngemitteln arbeiten. Diese Projekte werden vor Ort von Modellbetrieben und motivierten Landwirten entwickelt. Bürgerorganisationen fördern auch die Agrarreform und erlauben Landwirten, Besitzer ihres Landes zu sein. Schließlich unterstützen wir die Küstenfischer, die sich für ökologischen Fischfang, die Verbannung großer Trawler aus den Hoheitsgewässern und den Schutz der Küsten vor Erosion durch die Bepflanzung der Strände und Dünen mit Mangrovenbäumen einsetzen.

Wie im Lukasevangelium zu Beginn der Fastenzeit geschrieben: "Erfüllt vom Heiligen Geist kehrte Jesus vom Jordan zurück. Er wurde vom Geist in der Wüste umhergeführt [...]" (Luk 4, 1). Der Geist führt uns in unbekannte Regionen und lädt uns ein, Gott auf andere Weise zu entdecken. Lassen auch wir uns vom Geist, dem Atem Gottes, leiten, und entdecken wir die verborgenen Seiten der Dinge. So wie Jesus der Versuchung in der Wüste



Bischof Delville mit Dorfbewohnern

widerstand, lasst uns der Versuchung widerstehen, alles nur auf uns bezogen zu tun, und vertrauen wir auf Gott, auf seine überwältigende Botschaft und auf die Freundschaft mit unserem Nächsten. Es geht darum, dass wir uns von Gott formen lassen und den Versuchungen der Macht entsagen. Als er die Versuchungen überwunden hatte, "kehrte Jesus, erfüllt von der Kraft des Geistes, nach Galiläa zurück. Und die Kunde von ihm verbreitete sich in der ganzen Gegend" (Luk 4, 14). Wenn wir unser Herz Gott und unseren Brüdern öffnen, werden auch wir zu Zeugen für unsere Welt, und unser Glaube wird ausstrahlen in unserem geliebten Galiläa, der Diözese Lüttich!

Ihnen allen eine besinnliche Fastenzeit!

† Jean-Pierre Delville, Ihr Bischof

Mars – März 2019

1	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
2	Banneux, 11h	Winter Forum
3	Charleroi, 15h	Campagne de Carême
4	Luxembourg, 10h	Rencontre des évêques de l'Euregio
6	Liège, cathédrale, 18h	Mercredi des Cendres
	Beauraing, 20h	Campagne de Carême
9	Sts-Michel-et-Gudule, 18h	Célébration pour le 6 ^e anniversaire du pontificat du pape François
10	Forest, 11h	Campagne de Carême
	Cathédrale, 16h30	Appel décisif
11	Liège, 15h	Commission des Ministères Laïcs
12	Liège, 9h30	Commission Ministère et Vie des Prêtres
	Bruxelles, 18h	Réception pour le 6 ^e anniversaire du pontificat du pape François
14	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
15	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
17	Dolembreux, 9h30	250 ans de l'église Saint-Joseph
	Orval, 15h	Campagne de Carême
19	Banneux, 9h30	Récollecion diocésaine
21	Liège, 14h	CA Évêché
	Liège, 20h	Rencontre du groupe bioéthique
22	Liège, 9h30	Bureau du Conseil presbytéral
	Liège, 12h15	Rencontre avec les Institutions chrétiennes
23	Ferrières, 12h	Campagne de Carême
	Liège, St-Servais, 17h30	50 ans de sortie de rhéto
24	Nivelles, 10h30	Célébration à la Collégiale Sainte-Gertrude
26-28	York (Angleterre)	Rencontre œcuménique internationale
28	Liège, 18h30	Fondation Aumônerie Catholique en Milieu de Soins de Santé (FACEMISS)
29	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
	Bruxelles, 19h	Conférence pour <i>Entraide et Fraternité</i>

Avril – April 2019

2	Enghien, 20h	Conférence de Carême
5	Bruxelles, 19h	Campagne de Carême, conclusion
11	Malines, 10h30	Conférence épiscopale
14	Cathédrale, 9h45	Célébration des Rameaux
17	Cathédrale, 18h	Messe Chrismale
18	Cathédrale, 18h	Célébration de la Dernière Cène
19	Saint-Pholien, 18h	Chemin de Croix
	Cathédrale, 19h30	Liturgie du Vendredi saint
20	Cathédrale, 21h	Veillée Pascale
21	Cathédrale, 10h	Eucharistie solennelle de Pâques
22	Abbaye Bénédictines, 9h30	Profession de Sœur Tiziana
23-26	Israël	Pèlerinage
30	Banneux, 14h	Rencontre des visiteurs de malades

I. Réunion ordinaire du mois de mars

Pour les fabriques qui n'ont pas encore clôturé leurs comptes, la séance du mois de mars est traditionnellement celle à laquelle le trésorier remet ses comptes au conseil. Celui-ci peut déjà l'approuver ou l'examiner et l'approuver lors de la séance ordinaire d'avril. Pour rappel, la date légale limite de dépôt des comptes 2018 est le 25 avril 2019. Le délai d'examen de l'autorité de tutelle et de l'autorité diocésaine ne démarre que lorsque le dossier est jugé complet.

Justificatifs accompagnant les comptes

Veillez bien accompagner les comptes de tous les justificatifs; outre les factures et les souches, il faut joindre les extraits

de tous les comptes ouverts au nom de la fabrique et le relevé détaillé, article par article, des recettes avec la référence aux extraits de comptes (circulaire de la région wallonne du 12/12/2014) et le relevé périodique des collectes reçues ainsi qu'un état détaillé de la situation patrimoniale. En cas de travaux, la fabrique joindra un tableau de suivi et du financement des travaux extraordinaires.

Pour les éventuels fonds de réserve, vous voudrez bien compléter le document justificatif qui vous a été envoyé.

Plus les comptes sont bien présentés, plus facile est le contrôle. Les justificatifs seront présentés article par article. Je vous remercie d'avance pour votre bonne collaboration.

II. Réunion ordinaire du mois d'avril: élections

Cette réunion est destinée aux élections. En 2019, pas de renouvellement d'une moitié du conseil (ce sera pour 2020). Cependant il y a quand même lieu:

1. au conseil de remplacer les membres démissionnaires ou décédés;
2. de procéder à l'élection du président et du secrétaire au sein du conseil (mandat d'un an renouvelable);
3. de renouveler le mandat du marguil-

lier sortant (3 ans);

4. au sein du bureau des marguilliers d'élire un président, un secrétaire et un trésorier.

Veillez à toujours nous informer des changements dans la composition de votre conseil de fabrique ou des modifications dans les adresses courrier ou mail pour nous permettre de tenir notre base de données à jour.

III. Fermages

1. Fermages en région wallonne – Province de Liège

Les règles en matière de limitation des fermages ont été réformées depuis fin 2016 suite à la 6^e réforme de

l'État. Depuis lors, en région wallonne, les coefficients sont adaptés chaque année.

Voici les coefficients applicables pour 2019:

Région agricole	Coefficient terre		Coefficient bâtiment	
	2019	2018	2019	2018
Condroz	3,62	3,63	8,64	8,66
Famenne	3,33	3,25	8,87	8,66
Haute ardenne	3,78	3,64	9,38	8,93
Région limoneuse	3,55	3,73	8,25	8,66
Région herbagère	3,78	3,60	9,09	8,66

2. Fermages en Flandre dans le Limbourg

Quelques fabriques de notre diocèse ont des terrains en Flandre. Les coefficients de fermages en région flamande sont valables pour trois ans, de 2016

à 2019. Dans le Limbourg, en zone limoneuse, le coefficient est de 4,48 et en zone herbagère de 4,49.

IV. Ouverture et sécurisation des édifices du culte

Comme annoncé dans le *Bulletin officiel* de janvier 2019, vous trouverez au centre du présent bulletin la **fiche à retirer** concernant l'ouverture et la sécurisation des lieux de culte élaborée par le CIPAR. J'invite toutes les fabriques à apposer cette fiche bien en vue dans la sacristie et à organiser une réunion

avec les gestionnaires fabriciens et les utilisateurs habituels de l'église sur les bonnes pratiques en matière d'ouverture et de sécurisation du lieu de culte. La commune, et en particulier le bourgmestre, responsable de la sécurité publique, est partenaire obligé de cette thématique; pensez à l'y associer.

V. Mise en conformité des édifices du culte

Les mesures de sécurisation comprennent celles résultant de la visite des pompiers en vue de la mise en conformité aux normes de sécurité en vigueur des bâtiments utilisés comme lieu de culte. Bien que ces nouvelles mesures apparaissent lourdes et contraignantes, les exigences du décret du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obli-

gations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ont permis d'identifier les problèmes de sécurité dans les bâtiments de culte.

Désormais, tous les acteurs (fabriciens et autorités communales) sont confrontés à la nécessité de prendre les mesures de sécurisation adéquates

pour la mise en conformité de l'installation électrique, de l'installation du chauffage, et autres dispositions. Il appartient aux fabriques, gestionnaires des biens du culte, d'inscrire dans leurs budgets les sommes nécessaires tant

en dépenses qu'en recettes pour y faire face. Il s'agit de dépenses obligatoires pour lesquelles, en cas d'insuffisance de revenus de la fabrique, la commune doit intervenir.

VI. Occupation du presbytère: charges d'entretien et dépenses de consommations

Le desservant bénéficie d'un droit au logement gratuit au presbytère, que celui-ci soit propriété de la commune ou de la fabrique.

Que le bien appartienne à la fabrique ou à la commune, c'est légalement la fabrique qui en a la gestion. Pas mal de fabriques sont confrontées à des demandes du desservant occupant le presbytère concernant la prise en charge de certaines dépenses dont les dépenses de consommations.

1. Devoirs et obligations du prêtre occupant: notion du « bon père de famille »

Occuper gratuitement un immeuble ne signifie pas absence d'obligation du curé à son égard. Celui-ci, comme tout occupant, doit se comporter en « **bon père de famille** », soit en homme normalement diligent. Comme tel, il doit préserver la nature de l'immeuble (maison d'habitation) et ne peut la transformer en autre chose: une écurie, un restaurant, un hôtel, etc.

Il doit à ce titre habiter l'immeuble et l'occuper. Il doit le surveiller et préve-

nir la fabrique d'église des risques que pourrait encourir l'immeuble suite aux dégradations qu'il constate. Habiter un immeuble signifie aussi qu'on doit le chauffer normalement et que le jardin ne peut devenir une jungle... La notion de « bon père de famille » commande également que le curé s'assure contre les dégâts à l'immeuble qui pourraient survenir de sa faute ou de sa négligence.

Il doit entretenir le bien, y faire les réparations d'entretien locatives et prendre en charge ses consommations privées (eau, gaz/mazout, électricité). Sont compris comme travaux d'entretien: l'entretien de la chaudière, le ramonage des cheminées, le débouchage des égouts et gouttières, le nettoyage en général, l'entretien du jardin et des abords et toutes les réparations dues à l'usage normal.

2. Qui prend en charge? Sur quelle base?

Il faut distinguer dans le presbytère la partie occupée comme logement privé et la partie servant à la fonction publique et pastorale: salle(s) de réunion, d'archivage, bureau paroissial.

Une clé de répartition basée sur les surfaces utilisées pour la partie privée et la fonction publique - nécessaire en ce qui concerne l'avantage en nature du desservant -, peut également servir à la répartition de certaines dépenses entre le prêtre, la fabrique, la caisse de l'Unité pastorale. Le taux d'utilisation est également un élément du taux de répartition qui sera fixé en accord avec le conseil économique et le conseil de fabrique. En ce qui concerne les dépenses de consommations, il est préférable de disposer de décompteurs.

Actuellement, un certain nombre de presbytères servent aux activités de l'Unité pastorale; il est équitable que les frais de consommation afférents à l'occupation de ces locaux soient pris en charge par l'ASBL (à défaut par la caisse) de l'Unité pastorale, de même que certaines dépenses d'entretien sur base de la clé de répartition définie comme ci-dessus.

Au niveau comptable : si la fabrique prend en charge les frais de consommations des locaux paroissiaux (D5, D6a, D6b), il convient qu'un remboursement figure en recettes (R18).

3. État des lieux

Lors de la venue d'un nouveau desservant, il est indispensable de procéder ou faire procéder à un état des lieux contradictoire au plus tard le premier jour de l'occupation des lieux. L'article 44 du Décret du 30/12/1809 prévoit

que cet état des lieux est dressé aux frais de la commune.

La fabrique veillera à ce qu'il y soit procédé, si nécessaire par un bureau d'expert. Au terme de l'occupation, un **état des lieux de sortie** permettra de déterminer si l'occupant s'est comporté en bon père de famille et s'il est dégagé ou non de remettre les lieux en état à ses frais.

Pendant la durée de l'occupation, *Objectif 2020* invite les fabriciens à effectuer une **visite annuelle** pour vérifier l'état général du bien et programmer les travaux qui s'avéreraient nécessaires.

4. Le cas des prêtres très âgés

Que faire lorsque le prêtre occupant devient tellement âgé qu'il n'a plus le goût d'entreprendre, d'entretenir, d'habiter normalement? Il appartient au doyen et à la fabrique d'église de prévenir l'autorité diocésaine.

Pour l'entretien et la vie au quotidien, il existe des solutions via les titres services qui proposent le nettoyage, l'accompagnement, l'achat des provisions, le petit entretien du bâtiment. Lorsque vraiment l'occupant n'est plus autonome, il convient, comme cela est prévu dans *Objectif 2020*, que les membres du conseil de fabrique attirent l'attention du doyen qui prendra contact avec le vicaire général.

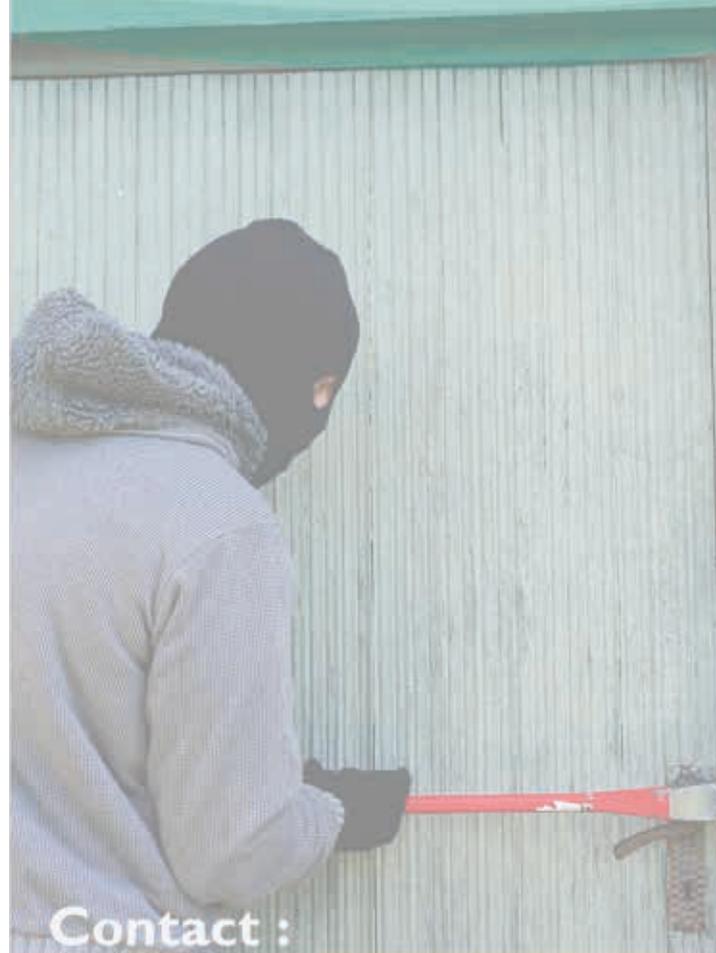
Isabelle Leclercq

Ouverture et sécurisation des églises



CIPAR

infos & conseils
cipar.be



Contact :

CIPAR info@cipar.be - 0478 63 66 42

Evêché de Liège Isabelle.leclercq@evechedeliège - 04 223 42 12

Evêché de Malines-Bruxelles
Laurent.temmerman@diomb.be - 010 23 52 64

Evêché de Namur acf@diocesedenamur.be - 0498 71 03 16

Evêché de Tournai acf@evechetournai.be - 0470 10 24 68



Les
bonnes
clés

pour dissuader
les voleurs
dans nos églises

1. Penser sécurité

- 1 Ayez une bonne **GESTION DES CLÉS**.
- 2 Ayez une attention particulière à **l'éclairage**.
- 3 Privilégiez **un seul accès à l'église** depuis l'extérieur.

Ouverture de l'église : une fermeture complète en-dehors des célébrations n'est pas une solution pour lutter contre le vol. **Rendez votre église accueillante.** Chaque paroissien peut être sensibilisé sur les bons gestes de prévention.

Mesures mécaniques

Augmentez la résistance de toutes les ouvertures de l'édifice. Faites le tour des fenêtres fragiles, soupiraux ...

Vérifiez l'état de la menuiserie et du verrouillage des portes.

Sécurisez les portes secondaires.

Mesures électroniques

Installez des **caméras**

Installez des spots avec **détecteurs** de mouvements à proximité des portes

Rendez votre église visible : par un **bon éclairage** à l'extérieur.

Installez un **système d'alarme**

Conseils

Gérez bien vos clés : évitez la circulation excessive des clés ; ne les cachez pas dans des endroits faciles à trouver. Autant que possible, évitez de les cacher dans l'église. **Évitez de les laisser traîner.**

Désignez une personne responsable des clés.

Ouverture et sécurisation des églises



Se sécuriser, c'est avant tout prendre de bonnes habitudes

2. Points sensibles

L'accès à l'église : privilégiez un accès par une porte unique. La sécurité de l'accès sera particulièrement renforcée. Évitez l'entrée par les portes secondaires.

Portes secondaires : bloquez de l'intérieur les accès qui ne sont pas utilisés.

Surveillez les ouvertures faciles d'accès, les annexes et les recoins qui permettraient d'entrer dans l'église. Taillez suffisamment bas les plantations devant et autour de l'église. Surtout à l'arrière, accès privilégié par les voleurs.

Les bonnes clés

pour dissuader les voleurs dans nos églises



Rédiger l'inventaire permet de référencer les objets de valeur. Prendre des photos des objets facilitera les procédures en cas de vol ou sinistre.

3.

En cas de vol dans l'église

Les démarches

1. **Portez plainte** rapidement auprès de la Police (Tél 101). Ne touchez à rien pour ne pas effacer les traces laissées.
2. **Prévenez le Service Patrimoine de votre diocèse :** voir **cipar.be** ou contact au verso.
3. **Donnez tous les renseignements** sur l'objet volé (description et photos).

Le CIPAR diffusera les informations sur son site Internet et avertira la presse. Le CIPAR pourra alerter les instances compétentes. Avertissez votre assurance si les biens sont assurés.

Vous pouvez faire gratuitement appel au conseiller en prévention vol de votre zone de police ou de votre commune. Vous trouverez ses coordonnées sur le site www.besafe.be de la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur.

Se sécuriser,
c'est avant tout prendre
de bonnes habitudes

Et moi, paroissien ?

Demandez aux membres
de votre communauté et
aux voisins proches de l'église
d'avoir **un œil vigilant**.

Si vous constatez
quelque chose de suspect
**prenez contact avec
la police au 101.**



Sauvegarder le patrimoine !

Évitez de laisser des objets
de valeur visibles.

Ancrez les statues,
qu'elles soient hors de portée.

**Mettez les objets
de valeur en sécurité,**
et surtout **photographiez**
ces objets pour mieux
les protéger !



Avec le soutien de :



Numéro utile pour cette église

Calendrier des collectes prescrites pour l'année 2019

Dans le bulletin officiel de janvier-février 2019, plusieurs erreurs se sont glissées dans la liste des collectes pour l'année en cours. Veuillez nous en excuser! Merci de déchirer la première version et de la remplacer par celle-ci!

6 janvier 2019	Jeunes Églises d'Afrique (Épiphanie)
3 février 2019	Financement des Services diocésains
31 mars 2019	Campagne de Carême d' <i>Entraide et Fraternité</i> (1)
14 avril 2019	Campagne de Carême d' <i>Entraide et Fraternité</i> (2)
12 mai 2019	Dimanche des Vocations
2 juin 2019	Dimanche des Médias
23 juin 2019	Projets du Pape François
15 août 2019	Caritas Secours (Assomption)
29 septembre 2019	Projets pastoraux du diocèse
20 octobre 2019	Dimanche des Missions (de la Mission universelle)
10 novembre 2019	Personnes atteintes d'un handicap
15 décembre 2019	Campagne d'Avent de <i>Vivre Ensemble</i>

Kalender der vorgeschriebenen Kollekten für 2019

In der ersten Ausgabe dieses Jahres haben sich mehrere Fehler in der Liste der Kollekten für 2019 eingeschlichen. Wir bitten Sie, diese Irrtümer zu entschuldigen! Die erste Version kann also zerrissen und durch die vorliegende ersetzt werden.

6. Januar 2019	Für die jungen Kirchen in Afrika (Erscheinung des Herrn)
3. Februar 2019	Finanzierung der Dienste des Bistums
31. März 2019	1. Fastenkollekte für <i>Miteinander Teilen</i>
14. April 2019	2. Fastenkollekte für <i>Miteinander Teilen</i>
12. Mai 2019	Weltgebetstag für geistliche Berufe
2. Juni 2019	Kirchliche Medienarbeit
23. Juni 2019	Für die Projekte von Papst Franziskus
15. August 2019	Karitativer Dienst des Bistums (Mariä Himmelfahrt)
29. September 2019	Seelsorgliche Projekte des Bistums
20. Oktober 2019	Weltmissionssonntag
10. November 2019	Für Personen mit Behinderung
15. Dezember 2019	Adventskollekte von <i>Miteinander Teilen</i>

- Madame Marie-Paule FORTHOMME et Monsieur Henri WUIDAR sont nommés coordinateurs pastoraux pour l'Unité pastorale de Spa; ils sont à ce titre habilités à siéger dans les Conseils de fabrique des paroisses de l'Unité pastorale. Ils sont assistés par Monsieur l'abbé Jean-Marc DE TERWANGNE en qualité de prêtre-référent en conformité avec le canon 517 § 2. Leur mandat prend fin au 31 août 2019.
- Madame Isabelle HERMAN, assistante paroissiale, est nommée coordinatrice pastorale de l'Unité pastorale de la Vallée du Geer; à ce titre, elle est habilitée par Mgr l'Évêque à siéger dans les Conseils de fabrique des paroisses de l'Unité pastorale. Elle est assistée par Monsieur l'abbé Jacques VEYS en qualité de prêtre-référent en conformité avec le canon 517 § 2. Le mandat de ce dernier prend fin au 31 août 2021.
- Frau Claudia MARX wird zum Mitglied des Seelsorgeteams im Sankt-Joseph-Krankenhaus in Sankt-Vith ernannt, unter der Verantwortung von Frau Brigitta Krings, die dieses Team leitet.
Madame Claudia MARX est nommée membre de l'équipe d'aumônerie de l'hôpital St-Joseph de St-Vith, sous la responsabilité de Madame Brigitta Krings, qui est en charge de cette équipe.

Notice de décès

Mlle Juliette NOËL

Je tiens à exprimer toutes mes condoléances à la famille et aux amis de Mlle Juliette Noël, décédée le 29 décembre 2018.

Je voudrais exprimer au nom du diocèse de Liège toute ma reconnaissance pour l'activité et pour le dévouement de Juliette Noël à la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège. J'ai pu apprécier personnellement le travail de secrétariat qu'elle accomplissait avec rigueur et fidélité en vue des publications de la Société. Que de fois j'ai lu ses articles, en particulier ceux qui résumaient les conférences données à la Société par de jeunes chercheurs ou par des professeurs érudits! Grâce à elle, d'in-

nombrables études inédites sont sorties de l'ombre et de nombreuses publications ont été menées à bien. Elle a ainsi contribué à diffuser la culture historique dans notre diocèse de Liège et à faire connaître la vie de l'Église locale au cours des siècles. Elle a manifesté constamment son attachement à l'Église de Liège et elle s'y engageait avec générosité. Elle était très attentive à chacun et elle enracinait sa vie dans la foi au Christ. C'est pourquoi je confie la vie de Juliette Noël au Seigneur et exprime ma gratitude pour tout ce qu'elle a vécu et ce qu'elle a réalisé pour notre Église locale.

† Jean-Pierre Deville

Brainstorming des églises

Bilan un an après « Objectif 2020 »

Il y a un an fut publié « Objectif 2020 », le directoire diocésain pour la gestion du temporel des cultes. Parmi différents chantiers, ce directoire lança un brainstorming des bâtiments d'églises et des presbytères (Objectif 2020 n°18-27).

Concrètement, je visite les églises d'une commune, en compagnie de la directrice du service du temporel et rencontre les curés, équipes pastorales et fabriciens. Suite à cette visite, je rédige quelques mois plus tard un projet-martyr qui cherche à donner à chaque lieu de culte sa « juste place » dans une Unité pastorale. La question à laquelle ce projet tente de répondre est: en se projetant à dix années d'ici, quels bâtiments sont pastoralement prioritaires?

Comment mettre en valeur les autres lieux de culte, afin qu'ils demeurent vivants? Une panoplie de pistes sont lancées: partage avec d'autres cultes chrétiens, activités sacramentelles ou spirituelles particulières, rayonnement touristique ou culturel, ouverture à d'autres activités... La désaffectation complète d'une église au culte n'est pas exclue, mais uniquement en ultime ressort, quand aucun autre avenir ne semble se dégager. Nous tentons cependant toujours de maintenir un lieu de culte au cœur de chaque village.

Ce projet-martyr est envoyé confidentiellement aux curés et équipes pastorales (ainsi qu'à l'évêque, au vicaire général et à l'équipe « Chantier Paroisses »), afin qu'ils puissent réagir et corriger ce qui doit l'être, avant que le document ne soit mis sur la place publique (étape 1). Ensuite, le projet est transmis aux fabriques d'église, afin qu'elles puissent également réagir et faire toutes remarques utiles (étape 2). Une fois que nous sommes parvenus à un accord global aussi large que possible, le service du temporel rencontre la commune, accompagné d'une dé-

légation locale, formée de membres de l'équipe pastorale et de fabriciens. Nous espérons ainsi parvenir à un accord global signé, sur l'entretien et l'avenir des lieux de culte (étape 3).

Une commission vicariale « Fabriques et Églises » accompagne le service du temporel dans toute cette démarche. Ses membres sont des fabriciens qui nous conseillent bénévolement. Je leur suis très reconnaissant. Parmi les re-



commandations faites à toutes les fabriques d'église, il y en a trois que nous répétons à l'envi: 1. Pensez à davantage ouvrir les églises hors des temps de culte! 2. Faites faire un état sanitaire de votre bâtiment! 3. Organisez-vous entre fabriques d'une même commune en plateforme, afin de développer une relation plus unifiée avec les autorités communales!

Quel bilan tirer du *brainstorming* après un an? Les équipes pastorales et fabriennes sont heureuses de voir le diocèse descendre sur le terrain. Par contre, le processus est lent et demande de la patience. Même les recommandations les plus prudentes bousculent parfois de fragiles équilibres locaux. Les équipes pastorales et les fabriques – qui initialement exprimaient le désir que cela aille vite – ont alors tendance à ralentir le rythme. Cela est tout à fait compréhensible, même si... ne pas décider, reste une décision. Et souvent la moins bonne.

Du point de vue des communes, la démarche est suivie avec intérêt. La tentation existe cependant qu'une autorité communale se cache derrière le *brainstorming* pour temporairement ne plus assumer ses obligations de subsidiarité de l'entretien des églises. C'est un tort, car – quel que soit leur avenir – ces bâtiments doivent être entretenus. D'ailleurs, le *brainstorming* le démontre: il existe des communes qui veillent à l'entretien des églises (toutes couleurs politiques confondues) et d'autres qui ont trop longtemps négligé cette obligation légale « à cause d'autres priorités ». Quelques années plus tard, l'état

des lieux de cultes s'en ressent, avec de gros problèmes sanitaires, là où un entretien régulier fut « oublié ». Faut-il le rappeler: un subside annuel raisonnable à l'entretien d'une église coûte moins cher qu'un gros chantier dix ans plus tard.

Concrètement, nous sommes parvenus à l'étape 3 du *brainstorming* (discussion avec les autorités communales) dans les communes de Chaudfontaine, Herve, Trooz et Seraing. Aucun accord global n'est cependant encore signé. L'étape 2 (discussion avec les fabriques) est entamée dans les communes de Crisnée, Juprelle et Odeur. L'étape 1 (projet-martyr envoyé aux équipes pastorales) est enclenchée dans les communes de Bassenge, Blegny, Ferrières, Hamoir, Huy, Liège, Theux et Visé. Je dois encore envoyer un projet aux équipes pastorales des communes de Flémalle et de Wanze.

D'autres visites de lieux de culte suivront, même si les impératifs d'agenda invitent à quelque peu les espacer. Les curés et équipes pastorales qui ressentent le besoin que cela se fasse plus rapidement chez eux, peuvent cependant me contacter.

Je remercie toutes celles et ceux qui m'accompagnent dans ce processus et confie la poursuite du *brainstorming* à l'Esprit, qui anime les pierres vivantes que nous sommes.

Chanoine Eric de Benckelaer

Vicaire épiscopal pour les affaires juridiques et temporelles

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE SLINS

Un petit trésor de patrimoine populaire dans la commune de Juprelle

.....

L'origine de l'église actuelle (chœur et quatre premières travées) date de 1777. L'édifice a fait l'objet de transformations au 19^e siècle par l'architecte liégeois Eugène Halkin père avec l'extension de l'édifice. Il le dota d'une travée complémentaire à l'ouest et d'une tour en 1882-1883. L'ensemble est de style néo-classique.

La spécificité de cet édifice tient à la totalité de son décor intérieur peint réalisé vers les années 1925 par le peintre Pierre Brouwers. Une pierre commémorative rappelle aux visiteurs que la décoration intérieure de l'église a été financée par les paroissiens. Qualifié de peintre décorateur, Pierre Brouwers a également décoré d'autres églises des environs de Liège dont l'église Saint-Pholien et l'église Saint-Servais. On retrouve également des peintures à Herve (Saint-Jean-Baptiste), à Mortroux et à Scry.

À Slins, l'intégralité du décor est toujours conservée. Il consiste en des médaillons peints à l'huile représentant sur la voûte du chœur et de la nef des bustes de saints, sur les murs du chœur et de la nef des représentations symboliques et dans le chœur les quatre évangélistes, le tout entouré de motifs décoratifs réalisés au pochoir en trompe l'œil. On peut constater l'utilisation de la feuille d'or dans un grand nombre de médaillons. Dans la tour se trouvent deux pein-

tures sur toile datées du même auteur, de 1938, représentant l'une saint Gilles et saint Donat, l'autre une piéta. Il s'agit d'un témoignage authentique et original représentatif du contexte créatif d'une époque et spécifique à la région liégeoise. Le décor surprend par la qualité de la mise en œuvre, et par une évidente maîtrise dans l'exé-



cution. L'intérêt de l'ensemble tient aussi au fait qu'aucune des peintures n'a été recouverte ni retouchée d'une manière ou d'une autre.

De l'avis d'un historien de la Division du Patrimoine en 2015, « si ce décor ne présente pas a priori, le caractère exceptionnel qui justifierait un classement, sa valeur patrimoniale me paraît indéniable. Il apporte une plus-value artistique à une église qui, pour le reste, ne se distingue en rien des autres églises rurales de l'époque ». Cet historien d'art plaide pour le maintien du décor dans son état original.

Depuis dix ans, les fabriciens avaient décidé de constituer un fond en vue de la remise en peinture de leur église. Au moment d'envisager les travaux, des membres de la Commission vicariale d'art sacré se sont rendus sur place et, tout en constatant la qualité des décors, ont attiré l'attention des fabriciens sur un affaissement visible de la voûte à hauteur du chœur. Il a été recommandé de faire procéder



préalablement à un état sanitaire de l'église et de choisir un architecte tant pour l'état sanitaire que pour le suivi des travaux de remise en peinture. Le rapport a conclu à l'existence de problèmes structurels liés à des défauts de conception des éléments de charpente et des problèmes de parements extérieurs.

Les constatations d'affaissements étant objectivées, il était urgent de procéder préalablement au renforcement de la voûte avant tout travail de remise en peinture des plafonds. La fabrique ayant déjà obtenu des subsides pour la réfection de la tour dont certains éléments se détachaient, il semblait très difficile d'obtenir dans l'immédiat des subsides pour les travaux à la voûte. Que faire dès lors? Fermer l'église en raison du danger? Procéder aux travaux de réfection et solidification de la voûte? C'est finalement cette solution qui a été choisie.

À titre exceptionnel, la fabrique a été autorisée à réaliser la vente de terres. Le conseil de fabrique partiellement renouvelé s'est mis à la tâche avec détermination et enthousiasme, guidé et soutenu par son architecte, Valérie Fellin. Le renforcement de la voûte et la restauration du plafonnage et de ses éléments d'ornementation en staff nécessitant le placement d'un échafaudage dans toute la nef, le conseil de fabrique a pris la décision de profiter de celui-ci pour refaire la peinture de la voûte. L'option de la

restauration à l'identique a été prise. Les artisans ont été choisis scrupuleusement sur base de leurs réalisations dans des chantiers similaires. Le résultat est exceptionnel et j'ai eu l'occasion de pouvoir admirer de près les artistes et le travail de précision réalisé, grâce à l'échafaudage. Quel bonheur, quelle émotion!

Dans la foulée, le conseil de fabrique a décidé de restaurer l'autel majeur provenant de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert. Le grand soleil avec l'œil de Dieu, tombé derrière l'autel, a été retrouvé, restauré et replacé.

Après plus d'une année de fermeture pour des raisons de sécurité, l'église Saint-Martin de Slins va bientôt rouvrir ses portes. Une séance inaugurale aura lieu le samedi 2 mars 2019 à 18 heures. Je ne peux que vous inciter à aller admirer ce magnifique travail.

Cette réalisation peut convaincre d'autres fabriques que la restauration à l'identique d'un bâtiment non classé n'est pas une démarche obsolète et qu'une église, dans son décor 1925, peut être une église du XXI^e siècle.

Parmi les artistes acteurs de la restauration je me permets de citer: Delphine Gourdon pour les médaillons, Caroline Pholien pour la reconstitution des pochoirs, Carole et Christiane Brenu pour le traitement à la feuille d'or, Lambert Lahaye pour la



remise en peinture générale, l'entreprise Gesso pour la restauration des voûtes, Sébastien Pirghaye pour la consolidation de l'autel majeur et la reconstruction du soleil et des pots à feu. Leur enthousiasme et leur cohésion dans l'ouvrage ont permis l'exécution du travail en un temps record.

Le chantier n'est pas terminé, il reste encore beaucoup à faire: consolidation des fondations, rejointoyage et isolation des murs extérieurs et restauration des peintures de la nef et du chœur. Le résultat obtenu jusqu'à présent ne peut qu'augurer du résultat final de l'édifice totalement restauré.

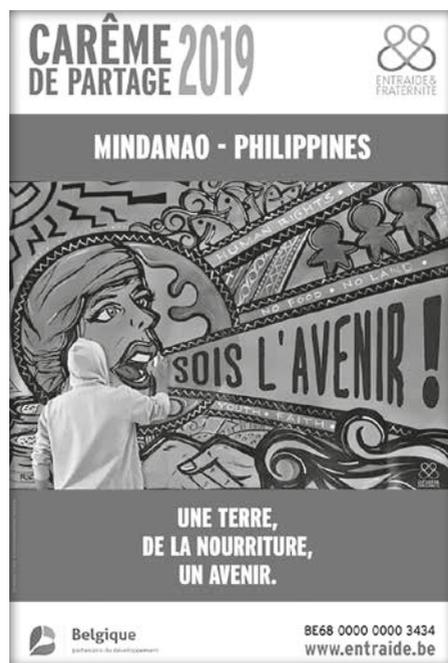
Toute l'équipe de la fabrique, l'architecte, les artisans d'art, les bonnes volontés ayant participé à ce chantier méritent les félicitations et l'encouragement via le financement des travaux ultérieurs par les pouvoirs publics.

Isabelle Leclercq

30-31 mars et 13-14 avril: Carême de Partage

Le temps de Carême est toujours le moment favorable pour élargir notre regard sur le monde et éveiller notre sens de la solidarité. Les projets proposés par *Entraide et Fraternité* s'attaquent aux causes réelles de l'injustice et du sous-développement. Cette année, sous le titre "Une Terre, de la nourriture, un avenir", ils invitent à soutenir le peuple philippin, et en particulier les populations très pauvres de l'île de Mindanao, et leurs projets de développement. Mgr Jean-Pierre Delville a visité ces communautés rurales et en témoignera tout au long de ce Carême.

Merci d'accorder votre soutien à ces initiatives et d'inviter à la générosité le plus grand nombre de personnes lors des collectes et des appels aux dons.



30.-31. März und 13.-14. April: Fastenaktion Miteinander Teilen

Die Fastenzeit ist ein günstiger Moment, sich mit den Belangen der Welt auseinanderzusetzen und Solidarität zu üben. Die Projekte von *Miteinander Teilen* beziehen sich auf die wirklichen Ursachen der Ungerechtigkeit und der Unterentwicklung. In diesem Jahr, unter dem Thema "Eine Erde, Nahrung, eine Zukunft", sind wir eingeladen, die philippinische Bevölkerung, insbesondere die sehr armen Bewohner der Insel Mindanao, und ihre Entwicklungsprojekte zu unterstützen. Bischof Jean-Pierre Delville besuchte

diese ländlichen Gemeinden und wird während der gesamten Fastenzeit darüber berichten.

Wir danken Ihnen für die Unterstützung dieser Initiativen und bitten Sie, so viele Menschen wie möglich einzuladen, großzügig an den Kollekten und Spendenaktionen teilzunehmen.

Mot de l'Évêque - Wort des Bischofs 2

Passion et résurrection
des Philippines 2

Leidenschaft und Auferstehung
der Philippinen 4

Agenda de l'Évêque 6

Fabriques d'église 7

I. Réunion ordinaire
du mois de mars 7

II. Réunion ordinaire
du mois d'avril: élections..... 7

III. Fermages..... 7

IV. Ouverture et sécurisation
des édifices du culte 8

V. Mise en conformité
des édifices du culte 8

VI. Occupation du presbytère:
charges d'entretien et dépenses
de consommations 9

Calendrier des collectes prescrites 2019 - Kalender der vorgeschriebenen Kollekten 2019..... 15

Nominations..... 16

Notice de décès 16
Juliette NOËL 16

Vicariats et services..... 17

Bilan un an
après « Objectif 2020 »..... 17

L'église Saint-Martin de Slins 19

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten 22

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS
Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le 29 mars 2019 pour le numéro de mai-juin 2019 au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 97^e année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION: Marc DAHM

COMITÉ DE RÉDACTION:

Fina KEIFENS, Emil PIRONT,
Dominique SERVAIS, Thierry DE GYNS,
Martine LEWIS-LETESSON, Ludovic FRANCK

ONT COLLABORÉ A CE NUMÉRO:

Alphonse BORRAS, Mgr Jean-Pierre DELVILLE,
Isabelle LECLERCQ, Carmelina VOLPE,
Éric DE BEUKELAER

RÉDACTION - ADMINISTRATION:

Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26

Secrétariat: communication@evechedeliege.be
Direction: ralph.schmeder@rcf.be

MISE EN PAGE

Ludovic Franck

IMPRESSION

Imprimerie Raymond Vervinck&fils
Rue de la Câblerie 9 (Coronmeuse), 4000 LIÈGE
Tél.: 04/343.33.86 - www.vervinckt.com

ABONNEMENTS:

« DIMANCHE - EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et
« EGLISE DE LIEGE - BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement simple papier: 42 €
• Abonnement soutien papier: 65 €

Par virement sur le compte
BE09 7320 2154 4357

au nom de Cathobel asbl:
Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre

Contact: abonnement@cathobel.be
Tél.: 010/23.59.00 - Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:

ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE -
BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an

• Abonnement individuel: 30 €
• Abonnement de soutien: 50 €

• Abonnement pour l'étranger: 40 €
Par virement sur le compte

BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)
au nom de l'Évêché de Liège asbl

Contact: Secrétariat Économate
Tél.: 04/230.31.62

1/1 dans les rues de Liège: marche pour la paix organisée par Sant'Egidio.



13/1 à la cathédrale: fête du baptême du Seigneur avec les communautés d'origine étrangère.



22-27/1 au Panama: les JMJ - une photo des Belges!



27/1 à Bruxelles: traversée d'un pont en clôture de la nuit solidaire (photo ©Vicariat B.W.).



25/1 à Herstal: célébration œcuménique - Mgr Delville entouré des diaconesses de la communauté orthodoxe syrienne.



29/1 à Liège: journée diocésaine du Vicariat de la Santé.

